

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance tenue le : 22 mars 2017

Point de décision



Point d'information



SUJET : TRANSFERT DE LA CLIENTÈLE DE LAVAL EN SANTÉ MENTALE

PERSONNE RESPONSABLE : Mme Marie-France Simard, directrice générale adjointe

DIRECTION : Programmes sociaux et de réadaptation

SECTEUR D'ACTIVITÉ : Programmes santé mentale et dépendance

DURÉE : 15 min.

SOMMAIRE :

En 2009, les Agences de santé de Montréal et Laval avaient convenu, dans un protocole d'entente, de donner accès à la population de l'Ouest de l'île de Laval à 24 lits d'hospitalisation, ainsi qu'aux cliniques externes spécialisées du Pavillon Albert-Prévost de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Depuis ce temps, la région de Laval a connu un développement important de son offre de services en santé mentale et en psychiatrie. Dans le cadre de la révision des pratiques cliniques liées à la réorganisation du réseau, le CIUSSS de Laval désire prendre en charge les services ambulatoires spécialisés en psychiatrie et en santé mentale offerts à l'ensemble de la population de sa région. Toutefois, il est important de rappeler que les hospitalisations pour la population de l'Ouest de Laval continueront de se faire au Pavillon Albert-Prévost compte tenu, notamment, du manque de lits en psychiatrie à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé.

Depuis l'automne dernier, des rencontres ont donc eu lieu entre les équipes de nos deux établissements afin d'explorer la faisabilité des divers scénarios et d'en arrêter les modalités.

Nous sommes maintenant en mesure de vous informer que les deux établissements ont convenu de procéder à ce rapatriement de la clientèle externe, de façon graduelle et en fonction d'une priorisation clinique, à partir du 1^{er} avril prochain.

OBJECTIF POURSUIVI :

Obtenir l'approbation des membres du conseil d'administration.

IMPACT FINANCIER :

N/A

PROJET DE RÉSOLUTION :

ATTENDU	l'exercice de la responsabilité populationnelle du CIUSSS de Laval;
ATTENDU	la volonté d'assurer l'autonomie de la prestation de services ambulatoires offerts à la population lavalloise;
ATTENDU	le plan d'action en santé mentale 2015-2020;
ATTENDU	la révision des services liée à la réforme induite par l'adoption du projet de loi 10 en février 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu :

- que nous procédions à la cession des activités ambulatoires spécialisées de 2^{ème} ligne en santé mentale pour la clientèle de l'Ouest de Laval; et
- que nous transférions, graduellement et proportionnellement au volume réel de clientèle prise en charge à Laval, les ressources nécessaires financières jusqu'à un maximum équivalent à douze postes de professionnels (12 ETC).